



Inscriptions & désinscriptions aux différents services

L'inscription de votre enfant aux services périscolaires & extrascolaires est un contrat que vous passez avec la commune, le simple fait de l'inscrire constitue une acceptation du règlement.

	Période d'ouverture des réservations	Date limite d'inscription	Date limite de désinscription
Accueil du matin	Tout au long de l'année scolaire	Inscription non obligatoire mais souhaitée et possible jusqu'au jour même 7h15 au plus tard	
Restauration scolaire Accueils soir		Jusqu'au jour même 9h00 au plus tard	
Aide aux devoirs		2 jours ouvrés avant la date souhaitée. Exemple : Inscription pour le Lundi 23 Septembre possible jusqu'au Vendredi 20 Septembre 23h59.	



ACCUEIL DU MATIN

Inscription non obligatoire mais fortement conseillé.
Inscription/désinscription possible jusqu'à 7h15.



RESTAURATION, ACCUEIL SOIR

Inscription/désinscription possible au plus tard jusqu'à 9h00
le jour même



AIDE AUX DEVOIRS

Inscription/désinscription possible au plus tard 2 jours
ouvrés avant la date





Inscriptions & désinscriptions aux différents services

L'inscription de votre enfant aux services périscolaires & extrascolaires est un contrat que vous passez avec la commune, le simple fait de l'inscrire constitue une acceptation du règlement.

	Période d'ouverture des réservations	Date limite d'inscription	Date limite de désinscription
Accueil de loisirs du Mercredi	Période d'inscription de vacances à vacances, à partir du 1er jour de la période scolaire précédente Exemple : pour les mercredis entre les vacances d'automne et celle de fin d'année, la période d'inscription début le 1er septembre	7 jours ouvrés avant la date souhaitée. Exemple : Inscription pour le mercredi 22 septembre possible jusqu'au mardi 14 septembre 23h59	7 jours ouvrés avant la date souhaitée. Exemple : Inscription pour le mercredi 22 septembre possible jusqu'au mardi 14 septembre 23h59
Accueil de loisirs des vacances scolaires	Période d'inscription de vacances à vacances, à partir du 1er jour de la période scolaire Exemple : pour les vacances d'hiver, la période d'inscription début le 1er jour de la rentrée scolaire de Janvier	Période d'inscription de vacances à vacances, à partir du 1er jour de la période scolaire Exemple : pour les vacances d'hiver, la période d'inscription début le 1er jour de la rentrée scolaire de Janvier	3 semaines avant le 1er jour de la période de vacances Exemple : Inscription pour le 23 octobre possible jusqu'au 1er octobre 23h59.

ALSH DES MERCREDIS

Inscription/désinscription possible au plus tard 7 jours
ouvrés avant la date

ALSH VACANCES SCOLAIRES

Inscription/désinscription possible au plus tard jusqu'à
3 semaines avant le 1er jour des vacances





En cas d'absence

Si je n'ai pas désinscrit mon enfant alors qu'il est absent, je dois réaliser un signalement d'absence sur le portail famille. (Onglet mes démarches, signaler une absence et joindre le justificatif)

> Un justificatif est à fournir dès le premier jour d'absence.

A défaut de communication et de transmission des pièces justificatives réalisé par un professionnel de santé, les prestations seront facturées. (Délai imparti 7 jours)

Justificatif d'absence donnant lieu à une non-facturation :

- Raison de santé de l'enfant, fratrie ou parent ;
- Départ définitif de l'école (radiation) ;
- Décès d'un parent ;
- Annulation du service de restauration (grève, sorties scolaires, etc.) ;
- Absence ou grève de l'enseignant ;
- Exclusion de l'enfant de l'école
- Changement de situation professionnelle

En cas de besoin, je contacte



Responsable Périscolaire et Vie Scolaire
LHULLIER Nicolas

Joignable au 06 09 42 17 60
ou via le **portail famille.**, messagerie

Responsable Extra-Scolaire et Mercredis
FAIX Maëlla

Joignable au 06.16.68.21.45
ou via le **portail famille.**, messagerie

Secrétariat Enfance

02 99 37 42 71 (mairie) ou
par mail via votre espace personnel
du **portail famille.**

